LE CŒUR POPULAIRE

Article paru dans : Musée Carnavalet, *Le peuple de Paris au XIXe siècle. Des guinguettes aux barricades*. Paris, 2011, 396 p., p. 103-109

Cet ouvrage, établi sous la direction de Miriam Simon, est le catalogue de l'exposition du même nom organisée à Carnavalet en 2011-2012

Alain FAURE Université de Paris Ouest Nanterre La Défense afaure@u-paris10.fr

Ce beau titre est emprunté à un des recueils du poète Jehan Rictus, fameux pour ses complaintes en parler faubourien où le pauvre, perdu de misère, épanchait son cœur souffrant¹. Le peuple de Paris savait aussi affronter le malheur en puisant précisément dans les ressources du cœur, de l'entr'aide à la compassion. Entre la révolte sous ses multiples formes et la désespérance à la Rictus, il y avait place pour des comportements quotidiens qui étaient autant de combats discrets contre l'adversité. On suivait et respectait aussi les rituels qui aident à supporter la mort d'un proche. Mais, si fort attentif aux détresses qu'il était d'ordinaire, ce cœur avait également ses absences et ses lâchetés. Lui qui débordait tant, l'instant d'après se fermait. Comment comprendre ces retours sur le quant-à-soi ?

Bien évidemment, ces gestes et ces attitudes avaient leurs logiques. Mais comment accéder aux sentiments intimes, aux croyances et aux valeurs qui les fondaient? C'est là toute la difficulté de l'enquête, où il faut à la fois parler en historien et en ethnographe, insister sur le rituel et les valeurs, mais sans négliger les contextes et les conjonctures². Les lieux du peuple évoqués ici seront surtout les faubourgs poussés si vite après l'annexion de 1860, mais il ne faut pas oublier un vieux Paris ouvrier du centre qui mit longtemps à mourir. Quant aux sources, ce sont toutes celles qui permettent d'éclairer, de l'intérieur, les manières d'aider les autres dans les accidents du quotidien. Les sources judiciaires sont une mine, mais où la vraie vie du jour arrive incomplète ou déformée par les passions. Nous croyons beaucoup à la valeur des témoignages de vie, suscités ou existants; d'autre part les écrits de l' "école prolétarienne"— Poulaille et les autres³— ont l'insigne valeur de fictions élaborées par des auteurs qui furent eux-mêmes du peuple. Mais il n'y a pas de source suprême : le réel ne se rencontre jamais pur, tel quel, il est toujours le fruit d'une reconstitution où la pensée doit donner un sens aux traces brutes du passé.

¹ Jehan Rictus, Le cœur populaire. Poèmes... en langue populaire (1900-1913), 1914, 223 p.

² Voir, dans le flot d'une production abondante, ces deux articles : Suzanne Rosenberg, "Vivre dans son quartier... quand même", in *Annales de la recherche urbaine*, n° 9, automne 1980, p. 55-74 ; Marc Vacher, " 'Au bonheur de voisiner'. Sociabilités et solidarités dans les immeubles lyonnais au 18e siècle", in J. Rainhorn et D. Terrier dir., *Étranges voisins : altérité et relations de proximité dans la ville depuis le XVIIIe siècle*, 2010, p. 67-93.

³ Henry Poulaille, *Nouvel âge littéraire*. Librairie Valois, 1930, 448 p. (rééd. 1986). Outre les écrits de Poulaille, nous utilisons ici ceux de Tristan Rémy. Charles-Louis Philippe, cité aussi, est un important précurseur de ce courant.

Proximités

La bonté du peuple de Paris est un lieu commun du 19e siècle, répété sur tous les tons et par bien des gens. Les hommes d'œuvres se plaisaient à rapporter des gestes de charité spontanée dignes à leur yeux d'un Vincent de Paul⁴. L'économiste Audiganne disait que "l'humeur obligeante et serviable" déjà bien connue des ouvriers de Paris était encore plus prononcée au faubourg Saint-Antoine où l'on se rend "ces mille petits services que réclame la situation de chacun"⁵. Les écrivains proches du peuple ont tous parlé de son esprit d'aide, que ce soit un observateur comme Léon Frapié évoquant "la solidarité inépuisable des petites gens"⁶, ou un militant comme Jules Vallès : "Je me souviens [...] qu'aux jours d'implacable misère, c'était au foyer des pauvres que ma misère était à l'aise! La ménagère me disait de reprendre une tranche."⁷ Qui a le moins, partage.

Tout cela est vrai. Encore faut-il distinguer des niveaux de solidarité. Les multiples coups durs qui venaient enrayer la marche déjà difficile de l'existence trouvaient sur place ou pas loin, une aide, un soulagement, tout provisoire bien sûr. Témoin cette plainte ⁸:

"la mallechance me poursui [...] toutes les peines sont pour moi mon garçon venais de toucher son moi [;] dans l'absence de 20 minute que j'ai eu on n'ai venu me voler mon argent je suis resté sans un centime sans la générosité de mes voisins qui ont bien pris part a ma peine et ont fait une petite quête je n'aurais pas eu de quoi donné a mangé a mes enfants."

Ailleurs une pauvre laveuse victime d'un incendie qui avait détruit le linge de ses pratiques fut l'objet d'une "souscription parmi les locataires". Les 30 F. récoltés ont permis de "rendre aux plus récalcitrants le linge qui manquait. Les autres clients (la concierge est de ceux-là) sont plus coulants et se font indemniser peu à peu en se faisant blanchir pour rien", rapporte une visiteuse⁹... Le don ne valait pas remise entière du malheur.

Mais ce pouvait être à l'occasion un sérieux coup de pouce. Léon Bonneff a raconté dans *Aubervilliers* les efforts du contremaître Michel pour convaincre Jean-Marie, un Breton échoué dans un bagne industriel, à claquer la porte et à devenir un libre ouvrier terrassier. Mais les outils ? car il en fallait... "Je vais te trouver ça" 10 :

"Les voisins, mis au courant des projets, vident leurs caves et les appentis qui sont dans les cours des maisons voisines pour équiper le futur terrassier. On découvre six pelles et quatre pioches, Michel choisit les bons outils et rend les autres aux voisins qui s'excusent de ne pouvoir offrir mieux.

Je n'ai pas meilleur. Je regrette."

... le courage insufflé au journalier afin de s'en sortir était aussi précieux que la pioche.

Parfois l'atelier épaulait ou remplaçait le voisinage pour aider une famille à traverser une mauvaise passe. Une femme seule avec trois enfants évita la saisie de ses meubles grâce aux ouvriers de la maison où travaillait son aînée et qui s'étaient

⁴ Voir notre article, " 'L'intelligence des pauvres' ", in *Démocratie et pauvreté*. Éditions Quart-Monde et Albin Michel, 1991, p. 219-231.

⁵ Armand Audiganne, L'industrie contemporaine: ses caractères et ses progrès..., 1856, p. 109-110.

⁶ Léon Frapié, "La promotion," in *L'écolière et autres contes*, s.d., p. 235.

⁷ Lettre à Antoine Arnould, in *La Rue*, 17 mars 1870, p. 1.

⁸ Archives nationales, 6 AS 44 (2), lettre de Mme Veuve Brancourt, 72 rue Haxo, 14 avril 1906.

⁹ Archives nationales, 6 AS 43 (1), lettre de Mme Dreyfus-Hustin, 19 avril 1904.

¹⁰ Léon Bonneff, *Aubervilliers...*, 1949, p. 171.

cotisés pour désintéresser le propriétaire¹¹. Audiganne a fait raconter à un ouvrier le sauvetage de la famille d'un camarade, frappée par la rougeole, femme et enfants : les voisins s'occupaient des malades pour que le père puisse continuer à travailler et les "frais exceptionnels" de la maladie furent couverts par une quête à l'usine¹². Ces récits exemplaires ne doivent faire croire à une fraternité sans faille ou efficace à tout coup, mais il ne faut pas mésestimer l'importance de ces "petites souscriptions fraternelles de l'atelier", comme disait un militant¹³ : souscriptions pour un malade qu'on "renouvelle à chaque paye, si la maladie se prolonge"14, achat d'une couronne mortuaire accompagnée d'un don à la famille... Il n'était pas rare que des ouvriers consacrent chaque année à ces quêtes des sommes non négligeables. Ces collectes donnèrent d'ailleurs naissance à plusieurs sociétés de secours mutuels dans les années 1870 et 1880, avec pour ambition de les régulariser et d'éviter les favoritismes. Certains syndicalistes ne voyaient pas d'un bon œil cette dispersion des efforts, mais les habitudes furent toujours les plus fortes, y compris dans les professions très organisées. Ainsi, dans les imprimeries, les jours de paye, "les apprentis, un cornet de papier à la main, vont de rang en rang recueillir les collectes et les souscriptions"¹⁵ et s'y soustraire était très mal vu. "Quand le malheur frappe", l'atelier-providence faisait ce qu'il pouvait pour aider ses victimes à faire face et ne pas sombrer.

La maisonnée restait cependant la première des ressources qui s'offrait pour se retourner. Accueillir chez soi des voisins expulsés par le propriétaire, le temps qu'ils retrouvent un logement, qu'ils touchent un secours..., était chose sinon banale, du moins fréquente¹⁶. On a cité le cas à Plaisance de cette veuve de 52 ans, qui, mise à la porte de son logement, "a été recueillie par un ménage voisin, chez qui désormais elle habite [...] Il n'y a qu'un lit ; le soir un matelas en est retiré pour l'ouvrière". Ce ménage n'apparaissait pas lui-même très à l'aise... ¹⁷ Comment faire le compte de ces complots de la bonté ?

Au chapitre des pratiques régulières, on trouve en belle place la participation aux rites de la naissance et de la mort.

A Paris en général, les femmes accouchaient encore chez elles – neuf naissances sur dix en 1880 –, et on mourait beaucoup dans son lit, chez soi, trois fois sur quatre vers la même date. Ces proportions allaient rapidement fondre sous l'effet de la médicalisation de l'existence, mais, en 1914, la majorité des décès et des naissances avait toujours le logis pour cadre¹⁸. C'est dire qu'en milieu populaire le voisinage était aux premières loges, conseillant, assistant, participant... La prise en charge des aînés par un ménage de la maison allait de soi pour le moment de l'accouchement. La future mère et la parturiente étaient entourées de "voisines expérimentées" qui transmettaient recettes et traditions. Quelle était la place respective de ces voisines, celle des "matrones" traditionnelles, celle enfin des sages-femmes ? Quid en ce milieu

¹¹ Office du Travail, Enquête sur le travail à domicile dans l'industrie de la lingerie, t. 1, Paris, 1907, p. 720;

¹² A. Audiganne, Mémoires d'un ouvrier de Paris 1871-1872, 1873, p. 148-149

¹³ Eugène Tartaret, Conférences publiques de la mairie du XIe arrondissement..., 1869, p. 25.

¹⁴ Paul Delesalle, Les conditions du travail chez les ouvriers en instruments de précision de Paris, 1899, p. 30.

¹⁵ E. Boutmy, Dictionnaire de l'argot des typographes..., 1883, p. 25.

¹⁶ Voir Joseph Barberet, *Monographies professionnelles*, t. 3, 1887, p. 485.

¹⁷ Office du Travail, Enquête sur le travail à domicile dans l'industrie de la lingerie, t. 1, 1907, p. 243.

¹⁸ Voir les chiffres détaillés dans l'*Annuaire statistique de la ville de Paris* à partir de 1880. C'est dans les arrondissements pauvres que la mort à domicile recula le plus, mais, pour les naissances, c'est l'accouchement non pas à l'hôpital mais chez les sages-femmes, réservé probablement aux femmes aisées, qui augmenta le plus.

¹⁹ L'expression se trouve dans l'article "Travail et misère" publié par le journal syndical *L'Ouvrier en voitures* de juin 1905.

urbain des "femmes qui aident", appelées spécialement, pour laver le nouveau-né²⁰ ? Tout l'entourage de la naissance chez les pauvres reste ignoré.

La mort, comme affaire de la maison, est mieux connue. C'était un voisin, parfois la concierge, qui venaient aider à la toilette mortuaire, tant il était important d'aider la famille à affronter la présence de la mort²¹. Le rôle de la concierge, qui si souvent se chargeait des formalités ou orchestrait la collecte pour l'achat d'une couronne, pourrait inspirer un ethnographe : qui mieux qu'elle pouvait protéger les vivants de l'emprise de la mort et assurer au mort le respect des vivants ? N'était-elle pas la gardienne de la porte en temps ordinaire ? Mais c'était par les visites et les veillées que la communauté manifestait surtout sa solidarité. Une nouvelle de Charles-Louis Philippe nous parle d'un vieil homme accablé par la mort de sa compagne ²²:

"Tous les voisins étaient venus près de lui. Il fut content d'eux : malgré l'heure tardive, ils n'avaient pas hésité à se déranger. Il lui sembla d'abord qu'ils allaient réussir à lui adoucir les ennuis qu'entraîne avec elle la mort de quelqu'un que l'on a connu. Il leur disait :

- Vous êtes du bon monde."

C'était même un devoir que d'aller prendre congé d'un être qu'on avait souvent côtoyé : "Ce n'est pas parce qu'elle est morte qu'elle ne doit pas avoir ma visite. Tant qu'elle ne sera pas dans sa boîte, j'irai"²³. Le moins que l'on puisse faire est, le jour de l'enterrement, de descendre "pour saluer le corps du mort"²⁴, mais le vrai bon voisin est celui qui participera à une des veillées organisées pour ne pas laisser la famille "en tête en tête" avec la mort²⁵, et où on banquetait tristement en présence du cadavre paré.

Toutes ces attitudes et toutes ces habitudes avaient la réciprocité pour ressort : savoir donner afin de recevoir à son tour, aider pour être un jour aidé. Quand on s'adressait au "voisin de palier" pour un prêt ou une aide quelconque, c'était toujours – formule rituelle – "à charge de revanche" 26. C'est le sentiment de la précarité de l'existence qui s'exprimait là, et qui rendait généreux aussi envers les vaincus qui, toute honte bue, tendaient la main : "En général, dans les petits restaurants, on est très charitable. Qui sait ce qu'on peut devenir un jour !"27 Mais ceux que l'on soupçonnait de vouloir vivre en permanence au crochet des autres étaient vite remis à leur place²⁸ :

"On aurait su que quelqu'un aurait une saisie, tout le monde se rassemblait, allez hop pas d'histoire! Tu dois combien? [...] voilà 10 balles, voilà 20 balles, voilà 50 balles et on bouclait le tout, et la vie était belle. Mais fallait pas qu'il recommence deux fois, alors parce que...: 'Ho Ho, il faut arrêter ton char, kiki!'"

Aide-toi et ton frère t'aidera

²⁰ Voir le travail classique de Simone Verdier, *Façons de dire, façons de faire*, 1979, p. 83-156 – Les travaux des spécialistes de la naissance et de la petite enfance (Jacques Gélis, Catherine Rollet-Echalier...) donneraient à penser que dans les villes, l'obstétrique officielle avait déraciné ces coutumes et ces pratiques dès l'époque moderne. C'est là une chose qu'il convient de révoquer en doute.

²¹ Arnold Van Gennep, *Manuel de folklore français contemporain*, T.1, vol. 2, chap. V, "Les funérailles".

²² Charles-Louis Philippe,"La mort du vieux", in *Dans la petite ville*, s.d., p. 131.

²³ Tristan Rémy, *La grande lutte*, 1937, p. 200.

²⁴ Jean Diwo, 249, faubourg Saint-Antoine, 2006, p. 92.

²⁵ Tristan Rémy, *Faubourg Saint-Antoine*, 1936, p. 194 et suiv.

²⁶ René Michaud, *J'avais vingt ans*, 1967, p. 23.

²⁷ Victor Fournel, Ce qu'on voit dans les rues de Paris, 1858, p. 18.

²⁸ Patrick Gervaise, *Les Passages de Levallois*, Thèse Paris VII, 1986, p. 1076-1077.

Pour autant, il ne faut pas interpréter la bonté du peuple comme de l'égoïsme bien compris. Elle s'exerçait aussi envers les plus faibles, les vieux et les enfants, c'est-à-dire lorsqu'aucune réciproque n'était attendue. Parlons des enfants puisque le spectacle de leur détresse était peut-être ce qui mobilisait le plus voisins et voisines. L'aide apportée à une famille dans la misère était une aide d'abord destinée aux enfants pour que eux, au moins, mangent à leur faim : "casquer à loupiot", disaient les chiffonniers²⁹. Un gosse soudain seul au monde émouvait les cœurs les plus durs, comme cette épicière connue dans le quartier comme une "méchante vieille" faisant la guerre aux petits chapardeurs, et qui vint offrir des poignées de macarons à un enfant dont la grand-mère, son seul soutien, venait de mourir³⁰. Il y avait des cas de maternage caché. Une fillette, à 8 ans, avait à s'occuper de tout un ménage, deux petits frères, un père buveur et exigeant³¹:

"C'est moi qui devait faire le ménage et la cuisine. J'avais une gentille voisine qui venait m'aider quelquefois, elle faisait le plus gros, cette femme, parce qu'il fallait que je brique. Quand il rentrait, il disait : "C'est toi qui l'a fait ?" Bien souvent, je devais mentir... Je disais : 'Oui, papa' "

Très étonnants sont les nombreux cas d'accueil à demeure d'enfants sans soutien, voire d'adoption sans autre forme de procès. Michelet, pour qui "la bonté de cœur" était une éminente qualité du peuple, remarquait : "A l'époque du choléra, qui a adopté les enfants orphelins ? les pauvres." Ce suprême désintéressement a toujours frappé au plus haut point les auteurs catholiques : "Quand un ouvrier vient à mourir, il n'est pas rare de voir ses voisins adopter ses enfants, les élever comme les leurs." On se serrera, voilà tout.

Il faut sans doute en rabattre. Les cas, sinon d'adoption, du moins de prise en charge d'un neveu ou d'une nièce sont plus fréquents que l'accueil au foyer d'un gamin du voisinage. "Arrangement" familial pour que le patrimoine se perpétue, comme on l'a dit à propos du "don d'enfant" d'autrefois 34 ? Mais quand il n'y avait rien à transmettre, ni compensation à attendre ? Certains ménages ont passé leur vie à prendre soin, parfois des années durant, d'enfants de leur famille, délaissés ou orphelins, et ils avaient eux-mêmes des enfants³⁵. Le don était ici sans retour. Quant à accueillir chez soi un enfant à la rue, le temps de lui éviter la prison, les Enfants assistés ou le ruisseau, la chose semble habituelle, même si elle est difficile à déceler dans les documents. A fortiori pour les cas d'adoption de fait... Mais, hors de la famille, le lien était trop fragile pour perdurer, témoin l'aventure du petit Didier³⁶. Son sort d'orphelin de 8 ans fend le cœur d'une voisine : "Si mon vieux voulait, je prendrais bien c'petit chien-là"; son homme consent : "Viens ici, mon fi, t'es des nôtres, tant qu'à faire, un de plus ou de moins..." Didier partage le lit du fils aîné et bientôt appelle papa le chef de famille. Mais un soir d'ivresse, ce dernier chasse l'enfant.

Il arrivait que les pères naturels aient le vin plus cruel encore. Nous atteignons ici les zones d'ombre, quand le cœur se dérobe.

²⁹ Coffignon, L'estomac de Paris, s.d., p. 213

³⁰ Auguste Brepson, *Un gosse*, 1923, p. 242.

³¹ Maison de La Villette, A60, interview de Mme Simon, née en 1893 (dépôt aux Archives de Paris)

³² J. Michelet, *Le peuple*, éd.,1885, p. XIII. (1er éd. 1846) C'est du choléra de 1832 dont Michelet parle ici.

³³ Jules de Lamarque, *Vaugirard en 1859*, 1859, p. 53

³⁴ Voir Agnès Fine, "Le don d'enfant dans l'ancienne France", in *Adoptions, ethnologie des parentés choisies*, MSH, 1998, p. 61-95.

³⁵ J. Bailhache, "Monographie d'une famille d'ouvriers parisiens. Un type d'ouvrier anarchiste", in *La Science sociale*, mai 1905, 14e fascicule, *passim*

³⁶ Maurice Bonneff, Didier, homme du Peuple, 1914, chap. II.

La morale du charbonnier

Nous n'ignorons pas que le milieu populaire était aussi un monde dur, que les querelles entre voisins étaient monnaie courante et que la violence n'était pas rare. Mais là n'est pas la question, il s'agit de comprendre pourquoi certaines détresses semblaient laisser froide ou indifférente la maisonnée. Les collectes et les veillées, le partage de la soupe ou l'accueil d'un être délaissé étaient des pratiques sans conflits entre les acteurs. Le cœur allait droit aux autres. Mais lorsqu'un drame domestique se jouait portes closes, lorsque la détresse avait pour cause non la misère ou l'abandon mais la tyrannie d'un père ou d'un mari, il fallait bien forcer la porte et affronter le maître pour porter secours, c'est-à-dire, d'une façon ou d'une autre, intervenir, autrement dit violer une des règles de ce milieu : le respect de l'intimité et de la vie privée de chacun, fondé moins sur le goût du quant-à-soi que sur le souci de protection contre les promiscuités de la vie collective³⁷. Nombre de querelles de voisinage avaient précisément pour cause le franchissement intempestif du seuil du privé. En ces cas particuliers, la règle était encore plus rigide. Poulaille l'a mise en scène dans un dialogue entre un père et son fils de 8 ans, bouleversé par le spectacle des violences du mari sur la mère d'un camarade de jeux³⁸:

- "– Alors, tu comprends, j'ai deviné que ça doit être souvent que son bonhomme rentre saoul et qu'il la bat, alors je voudrais que tu les défendes, mon copain et elle...
- Mais, Loulou, de quel droit veux-tu que j'aille me mêler des affaires des gens ?
- Papa, papa, c'est pas des affaires des gens ! J'te dis qu'il voulait la tuer, et qu'il la tuera si on vient pas à temps [...]
- Je comprends que cela te fasse de la peine, à moi aussi cela me fait de la peine. Mais on n'a pas le droit de se mêler des disputes des voisins, c'est défendu.
 - Pourtant... Alors papa, si un jour elle criait au secours, t'irais même pas?"

La réciprocité devenait négative : je suis maître chez moi, disait le charbonnier, ne te mêle donc pas de mes affaires, je ne me mêlerai pas des tiennes. Une femme battue, un enfant martyrisé, une enfant abusée, voilà en effet de ces "affaires" couvertes par cette coutume de la réserve qui rendait l'intervention du voisinage si difficile et si irrégulière. Et encore, il y avait "affaires" et "affaires", certaines bénéficiant d'une singulière tolérance.

C'était bien le cas des femmes ayant à subir les brutalités d'un conjoint possessif ou dominateur. Un pseudo droit aux coups, un sens dévoyé de la dignité rendaient légitime la violence aux yeux de beaucoup d'hommes, comme celui-là qui pour se justifier de blessures infligées à sa compagne proclama qu''il se considérait comme marié et avait par conséquent le droit de punir sa femme qui le trompait"! ³⁹ Mauvaises raisons de plus pour fermer habituellement les yeux et les oreilles sur les "disputes" des voisins. C'est bien ce que m'a dit une femme arrivée toute gamine, en 1907, dans le quartier Popincourt qu'elle ne quitta plus ⁴⁰:

"Dans une maison comme ça, on se disputait, on se battait [...] Les gens se connaissaient, mais on se mêlait jamais malgré tout. Quand ça se disputait, quand

³⁷ Voir nos articles, "Aspects de la "vie de quartier" dans le Paris populaire de la fin du 19 siècle", in *Recherches contemporaines*, n° 6, 2000-2001, p. 283-297; "Comment se logeait le peuple parisien à la Belle Époque", in *Vingtième siècle*, oct.-déc. 1999, p. 41-51.

³⁸ Henry Poulaille, *Le pain quotidien*, éd. 1942 (1er éd. 1931), p. 221-222.

³⁹ La Gazette des tribunaux, 18 mai 1884.

⁴⁰ Interview de Melle Cochin, 1975 (elle évoquait la rue Pétion, 11e arrondissement).

ça se battait – par exemple, en dessous – personne s'en occupait. On se rencontrait, c'était comme si de rien n'était."

On le voit, la violence, toujours, se savait et, lorsqu'elle tournait au drame, la police n'avait jamais aucun mal à trouver des témoins parmi les voisins. "Je pouvais facilement les entendre pour la raison que mon logement se trouve au-dessous du sien", déposa une bonne voisine dans une affaire où la femme était morte sous les coups⁴¹... Bien sûr, on pouvait chercher à alerter la police – il y avait des cas de plaintes –, ou bien on demandait au propriétaire d'agir, bien sûr si la femme s'enfuyait, elle pouvait trouver asile chez le voisin – on voit cela dans Poulaille –, mais les réactions de la brute n'étaient-elles pas à craindre ? Cité Jeanne d'Arc, en 1909, un furieux défonce la porte du logement où sa compagne s'était réfugiée, et se met à frapper tout le monde ⁴². Disons que la cause n'apparaissait pas, en général, suffisamment grave pour justifier l'intervention et ses périls.

Il n'en allait plus de même avec les enfants. Le droit des parents à corriger l'enfant – le peuple avait ses mots pour désigner cette justice, une "tournée", "une tourlousine", une "danse" – n'autorisait en aucune façon la violence habituelle, encore moins la privation de soins et de nourriture. L'insupportable pour les témoins de ces sévices était vite atteint, surtout si la mère était le bourreau : l'amour en moins était un scandale. La pitié envers les faibles et l'amour des enfants inspiraient les complaintes chantées dans les rues sur le thème des enfant martyrs, ou alimentèrent certains débordements émotifs, comme lors de l'affaire Soleillant en 1907 où le jour de l'enterrement de la fillette violée et assassinée par ce familier, des ouvriers et des ouvrières, en foule, auraient suivi le cortège "les larmes aux yeux", selon *l'Humanité*⁴³. Le peuple, en ces matières était en complet accord avec le législateur puisque des lois, en 1889 et 1898, s'attaquèrent aux mauvais parents et aux violences exercées sur les enfants. Mais quand on les avait sous les yeux, dans sa maison, ces êtres scandaleux, quelle réaction avait-on?

L'interventionnisme était infiniment plus répandu quand la victime des brutalités domestiques était l'enfant. Charles-Louis Philippe raconte dans une autre nouvelle que des enfants, découvrant le cadavre de leur mère, femme habituellement rouée de coups par son mari, se mirent à pousser des cris⁴⁴:

"Cette fois-ci, les voisins accoururent, croyant que l'ivrogne, non content de battre sa femme, battait aussi ses enfants. Chacun pensait au commissaire de police. Les hommes [...] enfoncèrent la porte pour éviter un crime."

"Cette fois-ci" ... la méprise en dit long. Les voisins n'hésitaient pas à rappeler à l'ordre les parents à la main vraiment lourde, par exemple en cognant à la cloison⁴⁵:

- Eh! là, faut pas les tuer! On crie bien:

- Ta bouche! Mêle-toi de ce qui te regarde.

Mais on cesse de frapper."

On vit même une voisine, témoin des tortures infligées à un bébé de deux ans, pénétrer chez les parents, prendre l'enfant et courir au commissariat : "Je vous amène

⁴¹ Liza Chaboussant et Gaëlle Dupont, *La violence au quotidien dans Paris et sa banlieue (1872-1896).* mémoire de maîtrise, Université Paris X-Nanterre, 1996, 299 p., p. 132-134.

⁴² APo, Registre du commissariat de police de la Gare, n° 381 de 1909.

⁴³ "Derrière le cercueil", *L'Humanité*, 15 février 1907. Précisons que le journal de Jaurès, qui militait pour l'abolition de la peine de mort, ne participa pas au climat de haine qui entoura toute cette affaire. Voir J.M. Berlière, *Le crime de Soleilland*, 2003, *passim*.

⁴⁴ Ch.-L. Philippe, *Les contes du Matin*, éd. 1957, p. 107 (1er éd. 1916).

⁴⁵ Léon Bonneff, *Aubervilliers*, 1949, p. 24.

8

le jeune Eugène Machicoine, qui est l'objet de sévices graves de la part de ses parents''46. L'étude des dossiers de procédure pour violences à enfant montre qu'une fois sur deux tout était parti d'une plainte de voisins à la police, plainte la plupart du temps collective, non signée certes mais où, dirait-on, s'exprimait toute la maisonnée indignée⁴⁷:

"Les dames de la cité Bourgeois vous prie de venir de suite ou d'envoyer un de vos agents chez M. Laloi Joseph pour le petit garçon dont on vous a déjà parle depuis ses jours, les faits se sont renouvelés plus que jamais aujourd'hui il a pour ainsi dire la tête ouverte par coup de courroie en peau [;] de plus on vous prie d'avoir la bonté de le faire passé en visite de la tête aux pieds tout meurtris."

Mais il y avait aussi les cas – minoritaires ? majoritaires ? comment savoir ? – où des voisins, qui, après les faits, s'empressaient de déposer contre la mère "dénaturée" ou les parents "indignes" et applaudissaient à leur arrestation, s'étaient bien gardés d'intervenir ou d'alerter les autorités quand il en était temps. Pourtant, ils avaient tout vu, tout entendu, ils le reconnaissaient sans honte : "Les coups qui étaient donnés à ce malheureux étaient tellement forts que je les entendais retentir de chez moi." – "De mes fenêtres, je pouvais voir ce qui se passait chez les époux Léon. Journellement les deux jeunes filles étaient battues par leur belle-mère" – "Nous avons préféré déménager pour ne plus être témoins du martyre infligé à cet enfant", etc... La réserve l'avait emporté chez ces gens pourtant manifestement touchés. Pourquoi diable n'avaient-ils osé passer outre au respect dû au voisin, respect en l'occurrence si mal placé ? Peur de recevoir des coups soi-même en cas d'intervention ? Peur d'un scandale dans le quartier qui rejaillerait sur toute la maison ? Jules Vallès – très sensible à la question des enfants battus : il en fut un – interprétait ainsi ces manifestations de lâcheté⁴⁸ :

"Les voisins murmurent, mais ils ont peur ; ils ont peur de la brutalité du père, ou peur de la solennité du témoignage en justice. Ce sont des humbles et des ignorants souvent, sinon des égoïstes et des timides, et ils n'osent élever la voix quand celle du petit martyr gémit et pleure!"

Il est en effet fort possible que la crainte (ou la haine) des autorités aient retenu plus d'un témoin à faire appel à elles, directement ou indirectement.

Ce conflit entre réserve coutumière et devoir moral se reproduisait, en plus aigu peut-être, dans les affaires d'inceste ou d'enfant abusé par un beau-père ou un proche. Oh, les voisins savaient agir parfois, des pères incestueux ont été dénoncés par leur truchement, comme celui-ci vu "le soir, se coucher avec sa fille" ou cet autre "surpris plusieurs fois [...] se livrant sur la personne de son enfant aux actes qui ont motivé son arrestation"⁴⁹. Comment aussi ne pas s'émouvoir et intervenir lorsque l'abus était public et tournait au scandale ? Une jeune fille en butte aux caresses de son beau-père déclara : "J'étais obligée de rester dans les escaliers ; les voisins voulaient porter plainte"⁵⁰. Des femmes de plusieurs maisons de la rue des Poissonniers pétitionnèrent en 1906 contre une famille où, à les croire, "les pratiques incestueuses" étaient courantes. Toutefois dans les affaires d'abus sexuel par le père de famille, quand la clameur locale, où le voisinage était plus suiviste qu'instigateur,

⁴⁶ L. Chaboussant et G. Dupont, La violence au quotidien dans Paris et sa banlieue..., op. cit., p. 187.

⁴⁷ L. Chaboussant et G. Dupont, La violence au quotidien dans Paris et sa banlieue..., op. cit., p. 249, 29.

⁴⁸ Le Réveil, 9 janv. 1882, cit. in Jules Vallès, CEuvres II. 1871-1885, éd. Pléiade, 1990, p. 751-752.

⁴⁹ Anne-Cécile Bras, *Le viol à Paris : le crime secret d'une capitale (1862-1894)*, Mémoire de maîtrise, Université de Paris X-Nanterre, 1994, 278 p., p. 116-121 ; voir aussi Georges Vigarello, *Histoire du viol (16e-20e siècle)*, 1998.

⁵⁰ Delphine Moisson, *La déchéance de la puissance maternelle*, Mémoire de maîtrise, Université de Paris X-Nanterre, 1997, 192 p., p. 123-124 et annexe non paginée.

9

ne désignait pas le forfait, il était beaucoup plus fréquent que ce soit une plainte de la mère ou une dénonciation par l'enfant qui déclanche l'action répressive⁵¹. Plus la chose apparaissait monstrueuse, plus grande était la peur "de faire des histoires". Jouaient aussi d'obscurs sentiments et de vieux préjugés, présents dans tous les milieux d'ailleurs, voulant que le père de famille était le père de famille et que la chair de ses enfants lui appartenait aussi⁵²... Pour peu que la victime ait dépassé un certain âge et soit d'une allure un peu délurée, il se trouvait toujours des gens pour penser qu'elle était consentante ou qu'elle avait provoqué l'adulte. Des juges ont longtemps jugé ainsi...⁵³ Le peuple ne raisonnait pas forcément mieux que les "élites".

Le partage du pain quotidien et le secours apporté au faible étaient l'œuvre d'une communauté solidaire et aimante, mais qui en même temps entendait se garder des risques de communisme dans la vie quotidienne en érigeant le privé en sanctuaire. Le prix de l'intimité était de laisser le champ libre aux brutes, qu'elles soient vues, selon leur nature, avec indulgence ou horreur. L'intervention coûtait. La misère du monde ne rentrait pas toute entière dans le cœur pourtant si vaste du peuple de Paris.

(Janvier 2010)

⁵¹ Telle est la conclusion d'Anne-Cécile Bras, op. cit.

⁵² Voir Anne-Marie Sohn, "Les attentats à la pudeur sur les fillettes en France (1870-1939) et la sexualité quotidienne", in *Mentalités*, n° 3, 1989, p. 90-91.

Voir Anne-Claude Ambroise-Rendu, "Attentats à la pudeur sur enfants : le crime sans violence est-il un crime (1810- années 1930) ?", in *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, oct.-déc. 2009.